



OVT

Opérateur de Vidéo protection et agent de Télesurveillance

PRESENTATION DE LA FORMATION

Responsable pédagogique : M. Arnaud SEBAG Durée de la formation : 217h + 35h de stage en entreprise obligatoire Prochaine session : (voir devis) Effectif : 4 à 12 participants
Délai d'accès : 2 semaines environ

PRE-REQUIS

Avoir plus de 18 ans
Savoir lire, écrire en Français (niveau 6^{ème})
Obtenir un numéro d'autorisation préalable par le

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Exercer les activités d'opérateur(trice) de vidéo protection et agent de télesurveillance. Son rôle est d'assurer à distance la sécurité des sites des clients professionnels et des particuliers en traitant les alarmes et/ou les images provenant des systèmes de vidéo protection ou de télesurveillance dans le respect de la réglementation du métier

CNAPS PROGRAMME DE LA FORMATION

I/ SOCLE DE BASE – 44h

Module Secourisme
Module environnement juridique
Module Gestion de conflits
Module Stratégique

II/ SPECIALITE SURVEILLANCE PAR LES SYSTEMES ELECTRONIQUES DE SECURITE TELESURVEILLANCE – 102h

Module gestion des risques
Module station de télesurveillance
Module systèmes de sécurité électroniques

Module structure des traitements
Module comportement vis-à-vis du client

III/ SPECIALITE VIDEOPROTECTION – 64h

Module environnement juridique de la vidéoprotection
Module prévention des risques terroristes
Module prévention des autres risques d'atteinte aux biens et aux personnes
Module Vidéoprotection
Stage de mise en situation pratique

MOYENS PEDAGOGIQUES

Locaux :

Une salle de formation dédiée par session de CQP, d'une surface minimum de 25 m²

Une surface intérieure ou une surface extérieure suffisante pour permettre l'exercice de ronde de surveillance sur un parcours, d'une distance minimale de 100 mètres, avec pointeaux fixes et comprenant : des escaliers ou des couloirs ou des salles (à l'exclusion de la salle utilisée pour les cours théoriques) ou un parking

Une zone permettant l'emploi d'extincteurs sur feu réel ou un bac à feu écologique à gaz

Moyens de secours :

Blocs d'éclairage de sécurité, permanent et non permanent (pouvoir de démontrer le fonctionnement en cas de coupure de

l'alimentation en énergie)

Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels

Un extincteur en coupe, douze extincteurs à eau, un extincteur CO2 Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées Les matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS Des mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation du SST

Un défibrillateur de formation automatique externe ou semi automatique

Un cahier de suivi de l'entretien sanitaire du matériel secourisme Des gants adaptés pour l'exercice des palpations de sécurité Un magnétomètre en état de fonctionnement (détecteur de métaux portatifs)

Engins pyrotechniques permettant la réalisation de mise en situation pratique pour leur neutralisation



Formeo 13 – toulon@ipseq.fr - N°Enregistrement: 93 13 124 86 13 SIRET 910 895 259
00026 – APE8559 A AUTORISATION CNAPS : FOR-083-2023-10-03-20180667184 -
ABG V062019

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.



OVT Opérateur de Vidéo protection et agent de Télésurveillance

MOYENS PEDAGOGIQUES (suite)

« Un lieu dédié et indépendant propre à la mise en place d'un Poste Central de Sécurité dont les principaux équipements desécurité, sont installés de façon permanente et fixe. »

Poste Central de sécurité pédagogique :

Un Système de Sécurité Incendie : une centrale de mise en sécurité incendie ou un système analogue, équipée de voyants réglementaires permettant de localiser l'incident et de générer alarme et alerte en cas de feux et de défaut d'alimentations

Un système de pointage et d'enregistrement des rondes permettant d'organiser des exercices pratiques avec 6 points de contrôles et les points d'événement « incendie », « fuite d'eau » et « effraction » 3 appareils émetteur-récepteur dont un est équipé de la fonction protection du travailleur isolé (PTI) ou dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI)

3 téléphones, et les consignes d'emploi, permettant de simuler une communication entre le poste de contrôle et un interlocuteur situé dans une pièce différente

Une armoire à clés comportant différents types de moyen d'accès Une centrale d'alarme intrusion ou un système

analogue en état de fonctionnement reliée à différents types de détecteurs Un système de vidéosurveillance équipée d'au moins 3 caméras Un registre de consignes Un registre de clés, de badges et de visiteurs Un modèle de permis feu A minima, un ordinateur dédié permettant d'établir un compte rendu, une main courante électronique, un rapport d'anomalie fonctionnelle et permettant d'archiver les rondes effectuées sur les quatre dernières sessions de formation Un modèle de main courante et de rapport d'anomalie en version papier



Formeo 13 – toulon@ipseq.fr- N°Enregistrement: 93 13 124 86 13 SIRET 910 895 259
00026 – APE8559 A AUTORISATION CNAPS : FOR-083-2023-10-03-20180667184 -
ABG V062019

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.